Conseil Economique et Social

AVIS N°018-2005 DU CES

SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2006

I. Objet

La présente saisine soumise à l'avis du Conseil économique et social a pour objet le rapport n°2005-460 de Monsieur le Président relatif au débat d'orientation budgétaire 2006, présenté par la commission des affaires générales, financières et européennes qui s'est réunie le 22 novembre sur convocation du Président du CES.

II. Remarques

L'examen de ce projet appelle les observations suivantes :

En préliminaire, nous souhaitons disposer des documents de saisine beaucoup plus tôt (les délais de transmission ne sont toujours pas respectés) afin de permettre un examen approfondi. D'autant que la consultation sur le budget est un des moments forts de notre fonction consultative.

Nous avons regretté l'absence des représentants de la Direction des finances, malgré leur accord pour nous accompagner dans l'examen de ce rapport.

Comme rappelé dans le rapport soumis, le budget 2006 sera établi dans le cadre de la M52, nous réitérons notre souhait de disposer d'une **information sur cette nouvelle nomenclature**, d'autant que le vote du budget primitif est à venir.

Concernant les orientations déclinées, le Président du Conseil général a choisi de débattre autours de deux thèmes centraux :

- la poursuite de la politique d'équipement de Mayotte au titre de l'avenant au 12^{ème} contrat de plan, de la convention développement et des dispositifs du Fonds d'Aménagement des Cantons (FAC);
- La poursuite de la politique de structuration des services du Conseil général, tout en tenant compte de la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement et le désendettement de la collectivité.

L'examen des Orientations budgétaires montre une volonté pour la collectivité d'aller vite, d'autant qu'une part importante des équipements structurants est financée par des crédits du contrat de plan.

Au stade des orientations, le CES souhaite une implication forte dans les secteurs suivants : construction des équipements lourds, formation professionnelle, bâtiments administratifs, voirie, tourisme, accès à des énergies alternatives, accès à de nouvelles technologies ; et une attention toute particulière en matière de subventions et aides.

III. Conclusions/Propositions

Les équipements lourds :

Les CES suggère la forte mobilisation des services du Conseil général et ceux de l'Etat travaillant sous maîtrise d'ouvrage collectivité pour engager au plus vite les chantiers vitaux pour Mayotte décrits dans le document,

A ce titre des secteurs comme la pêche ou encore l'agriculture demande une attention toute particulière. La construction de pontons pour accoster, des lieux de vente pour la pêche, mais également la programmation d'infrastructures d'accès à l'eau pour l'agriculture sont nécessaires.

Quant à la formation professionnelle, le CES suggère :

- Au préalable la mise en place d'une réflexion autours des bilans pédagogiques et financiers des organismes de formation,
- qu'un effort soit fait en direction de la formation professionnelle pour une meilleure définition des attentes des uns et des autres,
- la définition de secteurs prioritaires nécessitant un renfort en personnel,
- une réflexion quant aux réelles missions du Service de la formation professionnelle du Conseil général

Le CES tire la sonnette d'alarme quant la dispersion des intervenants et le manque de lisibilité et de contrôle dans les actions engagées. A ce titre, on s'étonne de la non inscription de la formation professionnelle dans les orientations budgétaires.

Les bâtiments administratifs :

Le CES adhère à la volonté du Conseil général d'accentuer la construction des bâtiments administratifs au service de la population.

Toutefois, un meilleur maillage du territoire supposerait l'implantation d'un centre de secours au centre de l'île en complément de la maternité intercommunal de Kahani.

La voirie :

Le CES soutient la volonté d'extension des RN, des CCT, mais se pose la question de la prise en compte des voies piétonnes le long de ces RN (cadre de vie); où adhérons nous à la politique de promotion de l'automobile.

Le CES s'interroge également sur la cohérence d'un « bitumage » de l'axe Combani-Bouyouni par rapport à la continuité du réseau vers Mamoudzou ; n'avonsnous pas la volonté de désengorger Mamoudzou

Le tourisme :

Le CES approuve la volonté de développement des accès aux plages. Cependant, cette volonté doit être étendue aux autres sites au dehors des plages, afin de promouvoir les activités de plein air.

L'accès à des énergies alternatives :

A l'heure où on parle de la cherté du pétrole, le CES note l'absence d'orientations en matière d'énergies renouvelables, tel que l'incitation au solaire pour les nouvelles constructions, où Mayotte dispose de bonnes prédispositions.

L'accès à de nouvelles technologies :

Le CES constate l'absence de cet axe dans les orientations budgétaires 2006, alors que l'accès au savoir transite aujourd'hui de plus en plus par le biais de l'informatique.

L'outil informatique n'étant plus un luxe, et au lieu de constater des recettes douanières tous les ans, nous préconisons pour un accès plus démocratique à cet outil au grand public, une réflexion autour des taux douaniers applicables aux matériels informatiques. Pourquoi pas des taux réduits voire nuls.

Cette volonté devrait être accompagnée par la programmation des investissements dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), tant Internet est devenue incontournable

Les subventions et aides :

Le CES préconise la création d'un Observatoire de suivi des aides accordées par la Collectivité en matière économique, et une attention toute particulière en matière d'aides aux associations. La notion de projet, d'éducation et d'apprentissage doit être au centre de la réflexion.

En conclusion, nous vous appelons Monsieur le Président, à la vigilance quant à l'augmentation de la masse salariale (5% par an) et votre politique de structuration des services du Conseil général ainsi affichée.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représenté